

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	A	1/20

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation
Site de Genay



BASF AGRI-PRODUCTION – Site de GENAY

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation
Notice de présentation

A	19/01/2021	Version initiale	M. GUIDONI	M. LEOQUET	V. HOSOTTE
REV.	DATE JJ/MM/AA	OBJET	REDIGE (nom & visa)	VERIFIE (nom & visa)	APPROUVE (nom & visa)
REVISIONS DU DOCUMENT					

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION	4
1.1 Présentation du groupe BASF	4
1.1.1 Activités du site	5
1.1.2 Installations du site	6
1.2 Description du projet : ajout d’une cuve de formulation dans un atelier	7
1.2.1 Contexte	7
1.2.2 Contexte - situation projetée	7
1.2.3 Nomenclature ICPE	9
2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL	10
2.1 Analyse de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation relative à l’urbanisme	10
2.2 Analyse des effets sur l’eau	11
2.2.1 Consommation en eau	11
2.2.2 Rejets aqueux	11
2.3 Analyse des effets sur la qualité de l’air	12
2.3.1 Origine et nature des émissions atmosphériques	12
2.3.2 Impact sur le risque sanitaire	12
2.4 Analyse des effets du projet sur les déchets	12
2.4.1 Nature des déchets	12
2.4.2 Impact du projet sur les déchets	13
2.5 Analyse des effets sur le milieu naturel	13
2.5.1 Zones naturelles remarquables	13
2.5.2 Patrimoine culturel et historique	14
2.5.3 Intégration paysagère	14
2.6 Analyse des effets sur le sol et le sous-sol	14
2.7 Analyse des effets sur l’énergie	15
2.7.1 Consommation d’énergie	15
2.7.2 Impact énergétique du projet	15
2.8 Analyse des effets sur la commodité du voisinage	16
2.8.1 Bruit	16
2.8.2 Vibrations	16
2.8.3 Odeurs	16
2.8.4 Emissions lumineuses	16
2.9 Analyse des effets sur le trafic	17
2.10 Travaux	17

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

2.11	Conclusion	17
3.	SYNTHESE DE L’EVALUATION DES RISQUES	18
4.	MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION	18
4.1	Maîtrise des sources d’ignition	18
4.2	Moyens de lutte et de protection incendie de l’atelier de formulation	19
5.	CONCLUSION	20

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site BASF Agri-Production sur la commune de Genay.....	6
Figure 2 : Localisation de l’atelier de formulation	6
Figure 3 : Zones du PLU autour du site	10

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Informations sur la société	4
Tableau 2 : Rubrique ICPE concernée par le projet.....	9
Tableau 3 : Zones naturelles proches du site (Source : Géoportail).....	13
Tableau 4 : Patrimoine culturel proche du site	14
Tableau 5 : Puissance installée des équipements électriques ajoutés	15

Le présent document a été élaboré par la société BASF Agri-Production, en collaboration avec le cabinet ODZ Consultants.

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

1. DESCRIPTION

1.1 Présentation du groupe BASF

Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée
Raison sociale :	BASF AGRI-PRODUCTION
Capital :	28 117 144 Euros
Adresse du siège social :	BASF AGRI-PRODUCTION SAS 21, chemin de la sauvegarde F-69134 ECULLY CEDEX
Adresse du site de Genay :	BASF Agri-Production ZI Lyon Nord Rue Jacquard 69730 Genay cedex
RCS	Lyon
SIREN :	343 979 092
N° code APE :	2020 Z
Activité principale :	Formulation, conditionnement et stockage de produits agro pharmaceutiques (herbicides et insecticides) pour les marchés de l'Agriculture
Administration de la Société :	Nicolas KERFANT, Président BASF Agri-Production Bruno LORENZI, Directeur Industriel des sites de Gravelines et de Genay
Personne en charge du dossier :	Valérie HOSOTTE, Quality Management Supervisor
Téléphone :	04 72 08 11 11
Fax :	04 72 08 11 48

Tableau 1 : Informations sur la société

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	A	5/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation

Site de Genay

1.1.1 Activités du site

L'usine BASF Agri-Production de Genay est spécialisée dans la fabrication de produits phytosanitaires destinés à l'agriculture : des fongicides, insecticides et traitement de semences, sous formes liquide et solide.

Elle est également le principal centre de stockage et de distribution de produits phytosanitaires BASF pour la France.

Ses activités de production s'articulent autour des opérations suivantes :

- Réception, contrôle et stockage des matières premières ;
- Formulation liquide et solide d'insecticides et fongicides : actions de mélange et broyage des matières actives avec des adjuvants et stabilisants, sans aucune réaction chimique dans le procédé ;
- Contrôle qualité au cours de la fabrication ;
- Conditionnement des produits finis en emballage de 0,1 litre à 1 000 litres ;
- Contrôle final, stockage et expédition des produits finis emballés.

Ses activités de stockage et distribution s'articulent autour des opérations suivantes :

- Réception de produits ;
- Stockage ;
- Préparation des commandes ;
- Expédition chez les clients.

Les insecticides et fongicides fabriqués sont conditionnés en 660 produits finis différents, en majorité en bidons de 5 et 10 litres.

La production est exportée dans 80 pays dans le monde, dont 50 % commercialisée sur le marché européen.

Tous les produits fabriqués par BASF Agri-Production sont homologués dans leurs pays respectifs d'utilisation et ont fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (homologation délivrée par le Ministère de l'Agriculture et se rapprochant des processus d'homologation et mise sur le marché des produits pharmaceutiques).

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

1.1.2 Installations du site

Le site est implanté sur la commune de Genay (69), dans la Zone Industrielle (ZI) Lyon Nord, à une vingtaine de kilomètres au Nord de Lyon, en bordure de Saône.

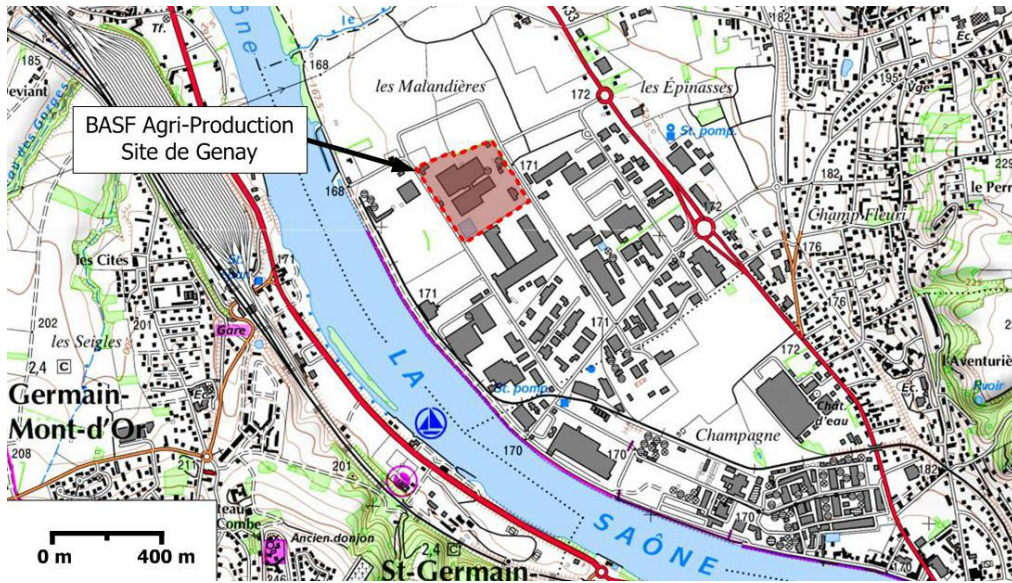


Figure 1 : Localisation du site BASF Agri-Production sur la commune de Genay

Le site s'étend sur une superficie d'environ 8 hectares.

L'atelier concerné par les modifications est localisé dans le bâtiment A02, schématisé ci-dessous :

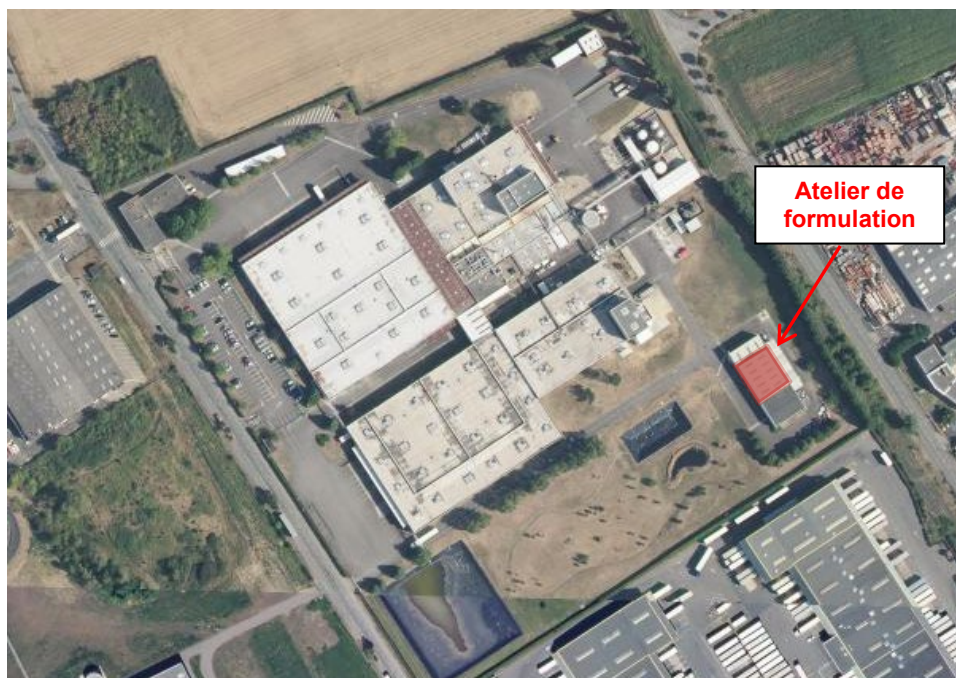


Figure 2 : Localisation de l'atelier de formulation

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	A	7/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation Site de Genay

1.2 Description du projet : ajout d'une cuve de formulation dans un atelier

Nota : Il convient de préciser que ce projet a fait l'objet d'un Porter à Connaissance transmis en 2018 à l'Administration. Suite à son instruction, l'Administration a demandé la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas, objet du présent dossier.

1.2.1 Contexte

Le bâtiment A02 était un bâtiment administratif qui accueillait des archives. Dans le cadre d'un projet initial, une unité visant à produire des pelliculants pour semences a été aménagée dans le bâtiment A02. Des modifications ont donc été réalisées en 2015 en ce sens.

Le procédé est composé d'un poste de dispersion, incluant une cuve de 2 m³, équipée d'un agitateur et munie d'un disque de dispersion, permettant de formuler des lots allant de 0,2 m³ à 2 m³ environ.

Une deuxième cuve de 3 m³ permettant de réaliser des produits finis de 2 m³ à 3 m³ était prévue dans un second temps, son fonctionnement étant identique à la première cuve.

La capacité visée était de 1 100 t/an avec les deux cuves.

En 2015, seule la cuve T1401 de 2 m³ a été installée. La production est de 700 t/an pour 35 types de produits. La deuxième cuve de 3 m³ n'a pas été mise en place.

Les matières premières sont liquides, en poudre (solide) ou pâteuses, et les produits finis sont des solutions aqueuses contenant des poudres dispersées, ils ne contiennent pas de matières actives.

L'atelier comprend un rack de stockage pour les matières premières en cours d'utilisation. Les matières premières et les produits finis sont stockés dans les zones de dépôts du site.

1.2.2 Contexte - situation projetée

L'objectif du projet est d'ajouter une cuve de 6 m³, suivant les mêmes principes de fonctionnement que la cuve initiale, et ce afin d'optimiser le volume des opérations, d'améliorer les conditions de production (batch plus important, réduction des rinçages), et d'augmenter la capacité de production de 700 tonnes.

La capacité visée avec les deux cuves est de 1 400t (700 tonnes actuelles et 700 tonnes futures). Le fonctionnement de l'atelier est en 5 x 8.

1.2.2.1 Modifications envisagées

Dans le cadre de ce projet, les modifications suivantes ont été réalisées :

- Ajout d'une nouvelle alimentation électrique spécifique pour l'unité ;
- Le débit d'eau potable risquant d'être insuffisant, ajout d'une section de canalisation afin de pouvoir remplir la cuve plus vite ;
- Un circuit d'eau chaude avec réserve ;
- Les portes d'accès à l'atelier passées en automatique ;
- Remplacement des lanternes afin d'améliorer la luminosité.

Le dépoussiéreur déjà existant a été dimensionné pour à minima traiter une capacité de 1 000T/an. Ce dépoussiéreur à une capacité d'aspiration de 5 000 m³/h couplé à un ventilateur de 7 400 m³/h.

Les autres utilités nécessaires au fonctionnement du procédé sont également déjà existantes. Les cuves et le poste fûts ont été reliés au dépoussiéreur.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	A	8/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation

Site de Genay

1.2.2.2 Description du procédé

Une vanne automatique permet de stopper l'introduction en cas de dépassement du niveau très haut. Une vanne manuelle permet de sélectionner le circuit d'introduction avec écoulement sur paroi tandis qu'une vanne manuelle permet de sélectionner le circuit de lavage passant par une boule de lavage tournant à 360°.

Une vanne automatique permet de soutirer le produit dans la cuve. Le produit est alors amené vers une pompe qui transfère le liquide vers une vanne manuelle permettant de sélectionner le circuit de retour vers la cuve ou vers une vanne manuelle permettant de sélectionner le poste fûts.

Une tuyauterie amène de l'eau chaude (65°C) sur la cuve. L'eau chaude est utilisée dans certaines formulations. Elle est également utilisée dans la phase de nettoyage.

Une trémie d'introduction des poudres a été placée sur un piquage de la cuve. Les matières premières solides (poudre ou pâtes) sont amenées par un chariot élévateur sur la passerelle.

Afin de préserver l'environnement de travail, la cuve et la trémie sont raccordées au dépoussiéreur existant.

Les volumes des lots formulés vont de 2 000 litres à 6 000 litres.

Le produit est conditionné par l'intermédiaire d'un poste fûts en emballages de 25 litres à 1 000 litres.

L'évent de la cuve est collecté vers le dépoussiéreur.

1.2.2.3 Automatisation du projet

Une armoire électrique, placée dans l'atelier hors zone ATEX, regroupe les alimentations électriques des équipements ainsi que l'automate existant assurant le contrôle commande de l'installation.

Un pupitre de commande supplémentaire a été placé sur la passerelle à côté de la cuve T1402 et un autre a été placé au poste de conditionnement, ils assurent le contrôle de l'installation.

L'introduction des matières est assurée manuellement, les fonctions de sécurité sont pilotées par l'automate programmable.

Les fonctions de contrôle-commande de la nouvelle cuve ont été ajoutées sur l'automate existant.

Cette modification constitue donc une amélioration et une optimisation des conditions de production.

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

1.2.3 Nomenclature ICPE

Les activités de BASF Agri-Production sont soumises à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE). La rubrique et le régime auquel est soumis l’atelier de formulation en question, sont présentés ci-dessous :

Rubrique	Désignation	Quantité journalière maximale	Régime	Quantité journalière maximale suite au projet	Régime
2640	Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels : 2. Emploi. La quantité de matière utilisée étant : a. Supérieure ou égale à 200 kg/j : D b. Supérieure ou égale à 2 tonnes/j : A	1,9 tonnes/j	D	7 tonnes/j	A

Tableau 2 : Rubrique ICPE concernée par le projet

L’ajout de la cuve de 6 m³, constitue dans un premier temps une amélioration et une optimisation des conditions de production de cet atelier (batch plus important, réduction des rinçages).

Dans un second temps, l’ajout de cette cuve constitue une faible augmentation des capacités de production, de l’ordre de 3,5 tonnes/jour en moyenne (avec un maximum de 7 tonnes/jour en cas de 2 cuves formulées par jour), conduisant le site BASF Agri-Production à revoir le régime auquel il est soumis au titre de la rubrique 2640 « Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels ».

Ainsi, l’ajout d’une cuve de 6 m³, conduit le site à être dorénavant soumis à Autorisation au lieu de Déclaration au titre de la rubrique 2640.

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation

Site de Genay

2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L’usine de Genay est actuellement certifiée ISO 14001.

2.1 Analyse de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation relative à l’urbanisme

Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) est élaboré par le Grand Lyon. Il couvre la commune de Genay et a été approuvé le 11 juillet 2005.

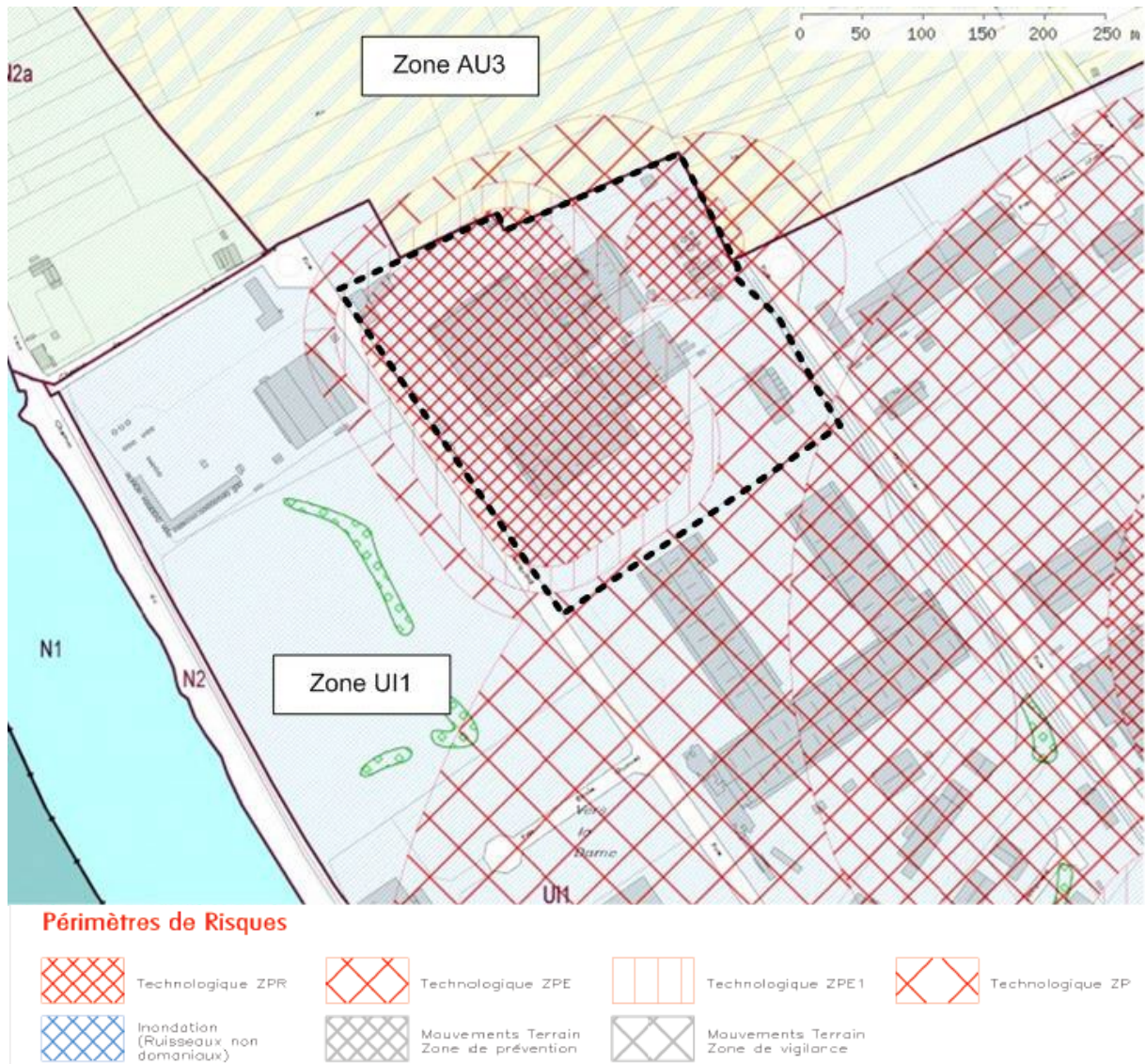
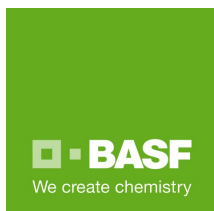


Figure 3 : Zones du PLU autour du site

Selon ce PLU et la figure présentée ci-dessus, le site de BASF Agri-Production Genay est classé en zone UI « Zone urbaine à vocation industrielle, scientifique et technique », et plus précisément dans le secteur UI1

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	11/20



Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation Site de Genay

dans lequel le stockage de matériaux ou matériel à l'air libre ne doit pas être visible ni des voies, ni des terrains voisins.

Le PLU prend en compte les Zones de Protection Rapprochée (ZPR) et Eloignée (ZPE) qui existent notamment autour du site de BASF Agri-Production. Dans chacun de ces périmètres, une réglementation particulière vient limiter restrictivement les dispositions courantes applicables dans chaque zone du PLU.

Le projet n'entraîne pas la création de bâtiment, voirie ou stockage extérieur supplémentaire.

Ainsi, le projet est conforme aux dispositions du PLU.

2.2 Analyse des effets sur l'eau

2.2.1 Consommation en eau

L'unité créée utilise de l'eau potable pour chacune des formulations. Dans certains cas, cette eau est chauffée à 40°C.

L'eau est également utilisée pour les opérations de nettoyage des cuves. L'eau est issue du réseau d'eau potable. Les eaux des opérations de nettoyage sont traitées comme des déchets en centre de traitement agréé.

La consommation en eau destinée au nettoyage des cuves est évaluée à 50 m³/an, et celle destinée à la formulation en eau est évaluée à 550 m³/an.

En 2016, la consommation globale en eau du site était de 11 000 m³.

La consommation d'eau, après la réalisation du projet, a augmenté en fonction de la production. Les volumes sont de l'ordre de 1 400t, soit une augmentation de 20% environ et 300t.

Néanmoins, cette augmentation reste négligeable par rapport à la consommation globale du site (3 %).

Ainsi, le projet a un impact très faible sur les consommations en eau potable.

2.2.2 Rejets aqueux

L'atelier a été construit sur une rétention de 13 m³ afin d'éviter tout impact sur l'eau.

Il est également raccordé à la rétention déportée extérieure de 890 m³.

Le projet n'implique pas de modification de bâtiment, les eaux pluviales du site seront donc inchangées.

La modification n'impacte donc pas les rejets aqueux du site.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	12/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation

Site de Genay

2.3 Analyse des effets sur la qualité de l'air

2.3.1 Origine et nature des émissions atmosphériques

Les postes d'émissions sont captés et traités par les réseaux d'extraction déjà dimensionnés pour répondre à cette configuration. L'atelier utilise un dépoussiéreur dont le débit de rejet est de 6 000 à 7 000 Nm³/h. Les mesures de rejets atmosphériques respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral de 50 mg/m³ pour les poussières non composées de matières actives.

Le rejet est réalisé par l'intermédiaire d'une cheminée verticale. La forme des conduits, notamment dans leur partie la plus proche du débouché à l'atmosphère, est conçue de façon à favoriser au maximum l'ascension des gaz à l'atmosphère. L'emplacement de ces conduits est tel qu'il ne puisse y avoir à aucun moment siphonage des effluents rejetés dans les conduits ou prises d'airs avoisinants.

Les engins de manutention utilisés pour le transport des produits entre leurs lieux de stockage et l'atelier sont électriques, ils ne génèrent donc pas de gaz d'échappement.

Les flux logistiques supplémentaires générés par le projet correspondront à l'approvisionnement des matières premières sur le site et l'expédition des produits finis, impliquant une augmentation des émissions de gaz d'échappement. Cette augmentation est proportionnelle à la production de l'atelier de formulation soit environ 20% du flux relatif à cet atelier, cela ne représentant que 2% du flux global de l'usine.

Ainsi, le projet a un impact faible sur les émissions atmosphériques.

2.3.2 Impact sur le risque sanitaire

Les rejets atmosphériques du projet étant faibles et les rejets aqueux étant nuls, **l'ajout d'une cuve de formulation a un impact négligeable sur le risque sanitaire.**

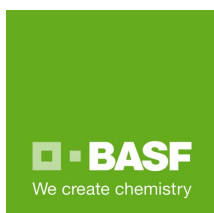
2.4 Analyse des effets du projet sur les déchets

2.4.1 Nature des déchets

Les principaux déchets générés par l'atelier de formulation sont les suivants :

- Eaux de rinçage provenant du nettoyage des cuves ou du sol, se répartissant en eaux de rinçage contenant des métaux (pâte d'aluminium) et en eaux de rinçage autre ;
- Emballages vides des diverses matières premières ;
- Résidus de dépoussiérage provenant du dépoussiéreur.

Ces déchets sont regroupés sur site pour enlèvement, réalisé deux fois par semaine. Les eaux déchets, stockées en containers, sont pompées. La filière de traitement est l'incinération.



Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

2.4.2 Impact du projet sur les déchets

Le projet a apporté une augmentation de 20% de production de déchets dangereux de l’atelier, soit 1% de la production du site.

Le projet a donc un impact très faible sur la quantité de déchets générée par le site.

2.5 Analyse des effets sur le milieu naturel

2.5.1 Zones naturelles remarquables

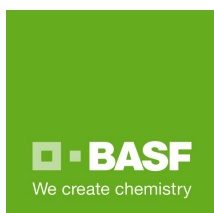
Ces zones ont pour objectif la sauvegarde des sites exceptionnels dont la diversité faunistique et floristique se doit d’être protégée au titre du patrimoine naturel.

Le site de BASF AGRI-PRODUCTION de Genay est situé à proximité des zones naturelles remarquables suivantes :

Type de zone naturelle	Désignation	Distance	Orientation
ZNIEFF de type I	Iles et prairies de Quincieux	1,2 km	Nord
	Pelouse et boisements de Chasselay	2,1 km	Sud-Ouest
	Pelouses et boisements de l’est des Monts d’Or	2,3 km	Sud
ZNIEFF de type II	Val de Saône méridional	150 m	Ouest
	Massif des Monts d’Or	1,3 km	Sud
	Ensemble formé par la Dombes des Etangs et sa bordure orientale forestière	4,4 km	Nord-Est
Natura 2000 Directive Oiseaux	La Dombes	6,0 km	Nord-Est
Natura 2000 Directive Habitat	La Dombes	6,0 km	Nord-Est
Arrêté Préfectoral de Protection Biotope	Iles de Crepieux-Charmy	11,3 km	Sud
ZICO	La Dombes	5,0 km	Est

Tableau 3 : Zones naturelles proches du site (Source : Géoportail)

Au vu du contexte environnemental du site et sachant que la cuve de formulation sera implantée dans un atelier de formulation existant, à l’intérieur d’un bâtiment existant, **le projet n’a pas d’impact sur l’environnement et notamment sur les enjeux environnementaux.**



Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

2.5.2 Patrimoine culturel et historique

Les édifices classés ou inscrits à l’inventaire des monuments historiques autour du site BASF Agri-Production de Genay sont les suivants :

Commune	Désignation	Distance	Orientation
Genay	Voute de l’ancien fortin de Genay, dit fortin de Rancé	2,0 km	Est
Poleymieux au Mont d’Or	Eperon nord du Mont Verdun	4,4 km	Sud-Ouest
Quincieux	Ile de Beyne et rive avoisinante sur la Saône	1,4 km	Nord

Tableau 4 : Patrimoine culturel proche du site

Le site de Genay ne fait pas partie des périmètres de protection de ces monuments.

Par conséquent, le projet n’a pas d’impact sur le patrimoine culturel et historique de la région.

2.5.3 Intégration paysagère

Le site de BASF Agri-Production est situé dans une zone industrielle. Différentes dispositions ont été prises afin que le site s’intègre au mieux dans le paysage (présence de haies, d’arbustes, d’arbres, ...).

La cuve de 6 m³ a été ajoutée dans un atelier de formulation, à l’intérieur d’un bâtiment existant. Il n’y a pas eu de modification visible depuis l’extérieur du site.

En conséquence, le projet ne génère pas de nuisances visuelles pour les riverains.

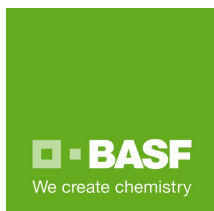
2.6 Analyse des effets sur le sol et le sous-sol

L’unité dispose d’une rétention interne permettant de recueillir les produits liquides en cas de fuite ou d’épandage : le sol du bâtiment est étanche et forme une rétention de 13 m³ (volume supérieur aux capacités des deux cuves).

En cas d’épandage dans la rétention du local d’un volume supérieur à 13 m³, les eaux sont dirigées par débordement vers le bassin de rétention extérieur de 600 m³.

Les eaux de ces rétentions font l’objet de contrôles avant rejet dans le milieu naturel conformément aux articles 4.5 et 4.6 de l’arrêté préfectoral consolidé du 6 juillet 2012. Si la qualité requise n’est pas obtenue, les eaux sont envoyées comme déchet en incinération.

Les eaux d’extinction, dont le volume est d’environ 240m³, sont recueillies dans la rétention déportée de 890m³.



Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

Enfin le site dispose de vannes de barrage actionnables à distance, en limite de propriété, permettant de retenir les effluents sur le site.

Le projet n’a donc pas d’impact sur la qualité du sol ou du sous-sol, même en cas de fuite accidentelle.

2.7 Analyse des effets sur l’énergie

2.7.1 Consommation d’énergie

La principale source d’énergie utilisée par l’atelier de formulation est l’électricité.

Les consommations électriques de l’atelier de formulation proviennent des sources suivantes :

- Les équipements fixes de l’atelier ;
- Les chariots réalisant le transport des containers entre l’atelier de formulation et les stockages des dépôts du site.

A noter également qu’une cuve d’eau chaude, créée sur le réseau d’eau potable, a été mise en place afin d’améliorer les lavages des cuves. L’énergie consommée par cette utilité est très faible par rapport à la consommation électrique de cet atelier et du site de façon générale.

2.7.2 Impact énergétique du projet

La consommation électrique des équipements fixes est évaluée à partir de la puissance installée des machines et de la durée de fonctionnement de l’atelier, celui-ci fonctionnant 24h sur 24.

Le projet a impliqué la mise en place d’équipements supplémentaires, adaptés à la cuve. La puissance électrique ajoutée est la suivante :

Equipement	Puissance installée
Disperseur	15 kW
Agitateur	4 kW
Pompe	11 kW
TOTAL	30 kW

Tableau 5 : Puissance installée des équipements électriques ajoutés

Les deux cuves présentes dans l’atelier ne fonctionnent cependant pas en parallèle.

La consommation électrique totale du site était de 6 600 MWH en 2017, dont 60 pour l’unité. Ainsi, le projet génère une augmentation de la consommation électrique très faible par rapport à la consommation électrique globale du site.

Par conséquent, la modification a un impact négligeable sur la consommation énergétique du site.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	16/20

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

2.8 Analyse des effets sur la commodité du voisinage

2.8.1 Bruit

Les sources sonores de l’atelier sont :

- Les pompes ;
- Le ventilateur du dépoussiéreur ;
- Le compresseur d’air.

Le projet a nécessité l’installation d’une nouvelle pompe. L’équipement étant neuf, donc il est conforme aux normes en vigueur vis-à-vis du bruit.

De plus, ces équipements sont tous situés dans un bâtiment existant, celui-ci étant fermé et situé à environ 25m des limites de propriété. Le site de Genay étant situé en zone industrielle, le projet n’engendre pas de nuisances sonores pour le voisinage.

Enfin, le niveau de bruit global des installations est contrôlé afin de vérifier que le site reste conforme aux exigences de l’arrêté préfectoral.

Le projet n’a donc aucun impact sur les niveaux sonores du site.

2.8.2 Vibrations

Aucune des activités de BASF Agri-Production n’est susceptible d’engendrer des effets à l’extérieur du site.

Le projet ne génère pas non plus de vibrations susceptibles d’engendrer des nuisances à l’extérieur du site.

L’impact de la modification en termes de vibrations est donc nul.

2.8.3 Odeurs

Le projet consiste en l’ajout d’une cuve de 6 m³ dans un atelier de formulation, c’est-à-dire dans un bâtiment fermé. Ainsi, toute odeur qui pourrait être générée par la manipulation des matières premières ou produits finis, ou la formulation de ces produits finis, reste confinée dans l’atelier.

De plus, ce dernier est situé à environ 25 m des limites de propriété du site, dans une zone industrielle, donc le projet n’engendre pas de nuisances olfactives pour le voisinage.

Par conséquent, la problématique liée à l’odeur est nulle pour ce projet.

2.8.4 Emissions lumineuses

Le projet n’a pas nécessité l’installation de sources lumineuses supplémentaires par rapport à celles existantes sur le site.

L’impact des émissions lumineuses dues au projet est donc nul.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	17/20

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

2.9 Analyse des effets sur le trafic

Les flux logistiques supplémentaires générés par le projet correspondent à l’approvisionnement des matières premières sur le site et l’expédition des produits finis. Cela représente environ 1% du trafic du site.

Par conséquent, le trafic sur les voies de communication situées à proximité du site est légèrement impacté par ce projet.

2.10 Travaux

Les phases transitoires liées aux chantiers ont pu avoir un impact non négligeable sur l’environnement. Cette phase a donc par conséquent fait l’objet d’une analyse particulière.

De manière générale, durant les phases de travaux, les principaux effets qui peuvent impacter l’environnement sont les suivants :

- Emission de poussières,
- Déchets,
- Bruit,
- Vibration,
- ...

Durant les travaux, l’ajout de la cuve de 6 m³ a généré des déchets tels que des emballages. La gestion ainsi que le recyclage de ces déchets ont été à la charge des entreprises extérieures travaillant sur le chantier. Ces déchets ont été collectés, évacués et traités par des entreprises spécialisées. Les travaux liés au projet n’ont pas constitué de gros œuvre, donc les quantités de déchets lors de ces travaux étaient faibles.

Durant la phase de chantier, des nuisances sonores inhabituelles ont pu survenir, notamment lors de l’agrandissement de la plateforme où est située la nouvelle cuve. Néanmoins, le chantier s’est déroulé uniquement en journée, à l’intérieur du bâtiment existant, dans une zone à vocation industrielle, et cette phase a été de courte durée, limitant les nuisances sonores pour le voisinage.

Ainsi, lors de la phase de travaux, l’impact sur l’environnement a été très faible et de courte durée.

2.11 Conclusion

En conclusion, les principaux impacts liés au projet proviennent des travaux, de la consommation en eau potable et en énergie électrique, de la production de déchets ainsi que des nuisances dues au trafic et aux émissions atmosphériques pouvant impacter le voisinage. Ces impacts sont néanmoins très limités au vu des activités déjà exercées sur le site, voire temporaires comme les impacts environnementaux liés à la phase de chantier.

Par ailleurs, le projet a un impact nul sur tous les autres aspects environnementaux qui ont été étudiés dans le chapitre 2 du présent document.

En conséquence, l’impact lié à l’ajout d’une cuve de formulation est négligeable au vu de l’impact global du site sur son environnement. Cette analyse montre également que le changement de régime applicable à la rubrique 2640 (Déclaration à Autorisation) lié à ce projet a un impact négligeable sur l’environnement, ne nécessitant pas la réalisation d’une nouvelle étude d’impact sur l’ensemble du site.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	18/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation Site de Genay

3. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Les produits utilisés pour le projet ont pour principaux dangers la nocivité et, mais aussi l'inflammabilité des combustibles et l'explosivité des poudres.

Ces produits sont déjà présents sur le site, par conséquent, BASF possède la connaissance et les compétences pour mettre en place les mesures de prévention permettant de limiter au maximum le potentiel de danger de ces produits.

De plus, le projet n'engendre pas de risques supplémentaires puisque les distances d'effets des phénomènes dangereux susceptibles de se développer au niveau du bâtiment existant et de l'atelier de formulation ne sortent pas des limites du site.

Ainsi, compte tenu du fait que le régime général du site de BASF Agri-Production de Genay est déjà SEVESO Seuil Haut et que ce nouveau projet n'engendre pas de risque supplémentaire pour les enjeux situés au voisinage de l'usine, le changement de statut de la rubrique 2640 (Déclaration à Autorisation) lié à ce projet ne devrait pas nécessiter la réalisation d'un nouveau dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

4. MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

4.1 Maîtrise des sources d'ignition

La maîtrise des sources d'inflammation constitue une des principales mesures de prévention des risques d'incendie et d'explosion.

Comme sur l'ensemble du site, des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour prévenir l'apparition des sources d'ignition. Il s'agit notamment de :

- Permis de feu pour les travaux par point chaud ;
- Plan de Prévention pour les entreprises extérieures ;
- Interdiction de fumer dans les zones à risque d'incendie / d'explosion.

Zonage ATEX :

L'atelier de formulation est susceptible de présenter de nouvelles zones ATEX poussières. Une étude des risques ATEX a été réalisée.

Les matériels électriques disposent d'un classement pour leur utilisation en zone ATEX.

Protection foudre de l'ensemble des installations et mise à la terre des équipements :

L'ensemble du site est protégé contre la foudre, avec notamment la présence de parafoudres et la mise à la terre des équipements (pompes, tuyauteries) et des bâtiments.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	19/20

Examen au cas par cas – Ajout d'une cuve de formulation

Site de Genay

4.2 Moyens de lutte et de protection incendie de l'atelier de formulation

Les moyens de protection incendie qui ont été mis en place dans l'atelier ne changent pas, ils sont présentés ci-dessous :

- Isolement de la chaudière au fuel du reste du bâtiment par des murs et plafond coupe-feu 2 heures ;
- Les moyens de protection conforme aux règles APSAD : extincteurs (APSAD R4) et RIA (APSAD R5). En cas d'intervention des secours extérieurs, un débit de 60 m³/h pendant 2 heures doit être disponible, soit un total de 240 m³. De plus, cet atelier a récemment fait l'objet d'une vérification de sa conformité au niveau des moyens de protection incendie vis-à-vis du Code du Travail. Les équipements de protection incendie présent dans cette zone sont les suivants :
 - 2 extincteur ABC de 9 kg,
 - **1 extincteur D de 9 kg,**
 - 1 extincteur eau de 9 L,
 - 1 extincteur CO2 de 2 kg,
 - 1 RIA.

Ainsi, en cas d'incendie à base de pâte d'aluminium, la présence d'un extincteur de type D, recommandé pour les cas d'incendie à base d'aluminium permettra de lutter contre la présence le feu.

- Présence de détecteurs de fumée et de détecteurs d'intrusion. Les alarmes sont reportées au poste d'accueil et en salle de contrôle ;
- Afin de recueillir les fuites de produit, une rétention de 13 m³ est assurée sur place par la mise en place de niveaux. Par débordement, les fuites ou les eaux d'extinction sont dirigées vers la rétention déportée de 600 m³ à l'Ouest du bâtiment existant ;
- Les exutoires sont à commandes manuelle et automatique. La surface utile de l'ensemble des exutoires n'est pas inférieure à 2 % de la superficie de la zone. Les commandes manuelles d'ouverture sont placées à proximité des accès et installées conformément à la norme NF S 61-932. Les exutoires sont réalisés en conformité avec la norme NF EN 12101-2 ;
- A chaque niveau, des amenées d'air frais sont réalisées par les portes du bâtiment ;
- Le local est équipé d'une ventilation au poste de travail ;
- Deux sorties de secours indépendantes sont prévues : une porte sur la façade côté Ouest, et deux portes vers le Sud, pour accéder aux bureaux / cafétéria, puis à la sortie de la cafétéria ;
- En cas de fuite de produit au sol, de l'absorbant est à disposition dans le local.

Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
4385.92	NT	2000	001	0	20/20

Examen au cas par cas – Ajout d’une cuve de formulation Site de Genay

5. CONCLUSION

Le projet concerne la création d’une cuve de 6 m³ pour la production de revêtement colorant d’un atelier de formulation dans un bâtiment existant de l’usine BASF Agri-Production de Genay. Cette activité existe déjà sur le site.

Le projet du site de Genay engendre une **augmentation négligeable des impacts sur l’environnement, mais n’engendre pas de dangers supplémentaires sur l’environnement du site**. De plus, les mesures de maîtrise des risques déjà en place, ainsi que celles mise en œuvre dans le cadre de ce projet, sont suffisantes pour maintenir un niveau de sécurité acceptable.

Pour finir, **l’ajout de cette nouvelle cuve engendre une augmentation des capacités de production, conduisant à un changement de régime de la rubrique 2640 « Colorants et pigments organiques, minéraux et naturel »**. En effet, suite à cette modification le site de BASF Genay est soumis à **Autorisation au titre de cette dernière**. Néanmoins, compte tenu du régime général du site (SEVESO Seuil Haut) et en l’absence d’impact et de dangers supplémentaires sur l’environnement et les enjeux humains au voisinage du site, ce projet ne devrait pas nécessiter la réalisation d’une nouvelle Demande d’Autorisation d’Exploiter ni d’une étude d’impact.